



Formulaire d'engagement des parents pour le voyage scolaire

A rendre au professeur d'EPS de la classe pour le 6 JUIN 2025

Identification de l'élève

Nom de l'élève : _____

Prénom de l'élève : _____

Classe : _____

REUNION D'INFORMATION

MARDI 8 AVRIL 2025 18H00

(au réfectoire du collège)

Descriptif du voyage

- Lieu et date du voyage : Séjour sportif en Lozère du 5 au 11 Octobre 2025
- Organisé par : le collège Henri Wallon (équipe EPS)
- Coût prévisionnel : 350 €
- Dates des versements :
 - 125 € pour le 02 Mai 2025
 - 115 € pour le 30 Mai 2025
 - 110 € pour le 27 Juin 2025

➔ Ordre du chèque : ***agent comptable du collège Henri Wallon***

➔ Merci de noter au dos des chèques « ***nom, prénom et classe*** » de vos enfants.

Si le paiement s'effectue en espèces, l'argent doit être porté directement par la famille à l'intendance.

Conditions d'engagement

1. Paiement

En signant ce formulaire, je m'engage à payer l'intégralité de la facture réelle. Le règlement devra être effectué dans les délais indiqués par l'établissement.

2. Annulation

Je reconnais que toute annulation de ma part est acceptée uniquement en cas de force majeure.

- Les motifs de force majeure recevables sont précisés sur PRONOTE (onglet 'Infos/Sondage').
- Toute autre raison ne sera pas acceptée comme justification pour un remboursement.

3. Reliquats de participation

Les reliquats font l'objet d'une information systématique aux familles :

- Lorsqu'ils sont d'un montant supérieur ou égal à 8€ par participant, ils sont obligatoirement remboursés à la famille.
- Lorsqu'ils sont d'un montant inférieur à 8€ par participant, ils sont acquis définitivement à l'établissement à l'expiration d'un délai de 3 mois à compter de la notification aux familles, si celles-ci n'en ont pas demandé le remboursement.

Pour toute question ou information supplémentaire, merci de vous référer à PRONOTE ou de contacter l'organisateur du voyage scolaire.

4. Aide financière

Il est possible de solliciter une aide financière pour participer à ce séjour. Les familles souhaitant faire une demande doivent récupérer RAPIDEMENT le dossier auprès des professeurs d'EPS. Le dossier complété et signé devra être rendu avec le premier versement le 2 MAI 2025.

Signature des responsables légaux

Nom : _____

Date : _____

Signature :